



L'école internationale
du cinéma d'animation

GUIDE DU CANDIDAT

Les pré-requis pour entrer en 2ème année sont:

Avoir antérieurement validé 60 ECTS après le baccalauréat ou l'équivalent étranger, ou être en cours d'acquisition de 60 ECTS et dans ce cas l'admission sera conditionnée par l'obtention de la certification valant 60 ECTS ou équivalente, en :

- Création artistique dans le domaine des arts plastiques
- Cinéma d'animation
- Arts appliqués

Pour les candidats internationaux, une attestation de comparabilité pour la reconnaissance des diplômes auprès du centre Enic-Naric France est nécessaire et sera évaluée lors d'une commission prévue à cet égard

(<https://www.france-education-international.fr/article/comment-demander-une-attestation>).

Les pré-requis pour entrer en 3ème année sont:

Avoir validé deux années d'études ou un titre ou diplôme de niveau Bac+2 valant 120 ECTS ou son équivalent étranger, ou être en cours d'acquisition de 120 ECTS, d'un titre ou diplôme de niveau Bac+2 et dans ce cas l'admission sera conditionnée par l'obtention de la certification valant 120 ECTS ou équivalente, dans un cursus d'enseignement supérieur ou de formation professionnelle en cinéma d'animation 3D.

Pour les candidats internationaux, une attestation de comparabilité pour la reconnaissance des diplômes auprès du centre Enic-Naric France est nécessaire et sera évaluée lors d'une commission prévue à cet égard

(<https://www.france-education-international.fr/article/comment-demander-une-attestation>).

Les pré-requis pour entrer en 3ème année sont:

Avoir validé deux années d'études ou un titre ou diplôme de niveau Bac+3 valant 180 ECTS ou son équivalent étranger, ou être en cours d'acquisition de 180 ECTS, d'un titre ou diplôme de niveau Bac+3 et dans ce cas l'admission sera conditionnée par l'obtention de la certification valant 180 ECTS ou équivalente, dans un cursus d'enseignement supérieur ou de formation professionnelle en cinéma d'animation 3D.

Pour les candidats internationaux, une attestation de comparabilité pour la reconnaissance des diplômes auprès du centre Enic-Naric France est nécessaire et sera évaluée lors d'une commission prévue à cet égard

(<https://www.france-education-international.fr/article/comment-demander-une-attestation>).



L'école internationale
du cinéma d'animation

L'inscription:

Dans un premier temps, vous devez vous inscrire sur notre plateforme dédiée accessible depuis notre site web.

Lors de cette inscription, vous devez remplir le formulaire prévu et charger certains documents comme la copie recto/verso de votre carte d'identité ou passeport, votre dernier diplôme, votre dernier bulletin scolaire et procéder à un virement d'un montant de 75€.

Votre inscription sera effective à réception des frais d'admission de 75€ dont vous devez vous acquitter, par virement sur le compte dont le relevé d'identité vous sera précisé. Seules les inscriptions à jour du paiement des frais de concours seront prises en compte et corrigées.



L'admission consiste en un concours qui se déroule à distance en deux étapes: l'admissibilité et l'admission.

Faites vous plaisir, faites nous rêver ! Nous recherchons des personnalités et des univers.

L'admissibilité:

A la publication du sujet et à condition de vous être acquitté des frais de concours vous pourrez accéder au libellé des épreuves en **vous connectant sur la plateforme** et en cliquant sur l'icône :



Le dossier est composé de plusieurs éléments:

- **Le projet de formation** (lettre de motivation) qui doit répondre à la question "Pourquoi candidatez-vous à l'école MoPA" afin d'évaluer la connaissance de l'École, de ses débouchés.

Pour la 2ème année :

- **Le dossier de travaux créatifs** qui se compose d'un portfolio de dessins et peintures d'observation à partir du réel, de photographies, de volume et de travaux personnels.
- **Le dossier de réalisation de film d'animation 2D ou Stop Motion** qui se compose de réalisations individuelles et/ou collectives et les éléments de préproduction associés (storyboard, scénario, concept art etc ...)

Pour la 3ème année :

- **Le dossier de réalisation de film d'animation 3D** qui se compose de réalisations individuelles et/ou collectives et les éléments de la préproduction à la postproduction.

Pour la 4ème année :

- **Le dossier de réalisation de film d'animation 3D** qui se compose de réalisations individuelles et/ou collectives et les éléments de la préproduction à la postproduction.
- **Un demoreel** mettant en avant le choix de la spécialisation (Image ou Animation)

À partir des résultats des épreuves d'admissibilité, une première sélection des candidats sera faite.

Les décisions sont sans appel.



L'école internationale
du cinéma d'animation

L'admission:

Les candidats ayant reçu la notification d'admissibilité participeront à l'épreuve d'admission qui consiste en un entretien, sur place ou à distance, avec des membres de l'équipe pédagogique.

Cet oral permet d'évaluer la capacité du candidat à présenter un argumentaire, il permet également d'évaluer son niveau de culture générale, sa créativité et ses savoir-faire, son esprit de synthèse, ainsi que sa maturité.

Pour les candidats scolarisés dans une autre langue, de vérifier leur bon niveau de pratique du français.

Les jurys des phases d'admissibilité et d'admission ont l'entière liberté de jugement, ainsi que des thèmes abordés et des questions posées lors de l'oral d'admission.

Les décisions des jurys sont sans appel.



L'école internationale
du cinéma d'animation